

# LE JEU DE L'OIE: la réglementation

## Introduction:

Le jeu de l'oie est une épreuve de point établie autour d'un damier de 9 cases numérotées de 1 à 9.

Il va s'agir pour chaque fille de valider toutes les cases du damier tout en conservant l'ordre.

Ainsi les joueuses vont effectuer 4 à 5 manches (suivant l'organisation), dans lesquelles elles effectueront 20 lancers afin de tenter de marquer un maximum de points.

## Gestion:

4 à 5 manches à réaliser et donc autant de tirages à effectuer afin de répartir les filles sur les jeux.

Pour l'organisation, sur chaque terrain une joueuse effectue ses lancers pendant que l'autre fille effectuera le décompte des points.

Il est fortement conseillé d'utiliser la fiche récapitulative pour éviter les malentendus.

Un échauffement de 8 boules par joueuse est autorisé avant le début de chaque manche.

## Validation:

Chaque fille place son propre but de couleur dans la case 1.

Le but indique à chaque fille la case à viser. Dès qu'une personne réussit à placer sa boule dans cette case, elle est alors validée, elle peut ainsi placer son but dans la cible suivante. On opère de la même manière pour les autres lancers.

Le nombre de points obtenus correspond au nombre de cases validées.

## Cas particulier:

- la boule s'immobilise sur un trait de la case visée, elle est considérée comme bonne à condition que ce ne soit pas une des 2 lignes latérales du terrain

## Fin de la journée:

L'addition des points faits dans les 4 ou 5 manches permettra la tenue du classement.